



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 119794

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de directive européenne visant à réglementer les prestations de soins transfrontaliers. Elle lui indique que la Commission européenne envisage en 2007 de définir ainsi quand et comment un citoyen peut recevoir un traitement à l'étranger, et quel système national de sécurité sociale devra payer ces soins. Selon les informations délivrées par la Commission, la loi européenne aurait pour but de faciliter et d'encadrer la mobilité des patients, des médecins, ainsi que les remboursements transfrontaliers. Elle lui demande son sentiment sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119794

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2324